



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Service Vétérinaire  
Santé, Protection Animale, Environnement,  
Abattoirs

Dossier suivi par : Thierry Crayssac  
Téléphone : 04.68.66.27.19  
Fax : 04.68.66.27.10  
Email : ddpp@pyrenees-orientales.gouv.fr

Réf. : SA1700384

Perpignan, le 13/10/2017

### ARRETE PREFCTORAL N° DDPP/SPAEA/2017 286-0001

**établissant la liste des personnes habilitées à dispenser  
la formation des propriétaires de chiens classés dangereux**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.211-13-1 et R.211-5 à R.211-7 ;
- VU** le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;
- VU** l'arrêté ministériel du Arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;
- VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016133-032 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à madame Chantal BERTON, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales ;
- VU** la décision n° DDPP-SAG-2016 140-001 du 19 mai 2016 portant subdélégation de signature de madame Chantal BERTON, directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales à madame Marie-Laure BELLOCQ, inspecteur de la santé publique vétérinaire ;

**CONSIDERANT** la recevabilité des candidatures des postulants ;

**SUR** proposition de la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° DDPP/SPAEA/2016 256 -0001 en date du 12 septembre 2016 est abrogé.

**Article 2** : La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural, aux propriétaires ou détenteurs de chiens, est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, les maires du département des Pyrénées-Orientales et la directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,  
P/O la directrice et par délégation,  
La Chef de service  
Vétérinaire officiel



Dr Vét. Marie-Laure Bellocq

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Montpellier, recours qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Un recours gracieux est également possible, s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision contestée.

**LISTE DES PERSONNES HABILITEES A DISPENSER LA FORMATION**  
**DE PROPRIETAIRES OU DETENTEURS DE CHIENS CLASSES DANGEREUX**

Mise à jour le 13 octobre 2017

<b>Identité</b>	<b>N° habilitation</b>	<b>Adresse professionnelle</b>	<b>Téléphone</b>
Jean-Michel MICHaux	N° 2014-12-02	85 avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01 43 62 67 82
Daniel DEVANNES	N° 2014-09-05	Chenil La Foun d'en Barrère Chemin de Llauro 66200 ELNE	04 68 22 36 02
Christophe DUFFO	N° 2016-05-08	Club canin de Bompas 12, avenue de la Salanque 66430 BOMPAS	06 84 95 25 79
Jean-Marie CAMBIER	N° 2016-05-12	Clinique vétérinaire MEDIVET RN 114, sortie n°6 66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL	04 68 22 55 13
Stephan HENRIST	N° 2016-05-13	Clinique vétérinaire MEDIVET RN 114, sortie n°6 66200 CORNEILLA-DEL-VERCOL	04 68 22 55 13
Jacqueline GARRIGUE	N° 2016-05-15	Club canin Education canine et Agility du Roussillon Chemin du Palol 66200 ELNE	04 68 22 35 09 06 03 67 92 79
Sandra VERDU	N° 2016-05-21	Agility Obéissance Club Avenue des Baléares "Gabarre haute" 66740 LAROQUE DES ALBERES	06 61 71 01 92
Caroline HUBERT-MEYNIER	N° 2015-08-22	Mas Cadeil 66500 EUS	06 13 06 71 36
Rose-Marie BRAMY	N° 2013-03-24	28, rue de Saint-Cado 56550 BELZ	06 29 46 31 43
Cédric GESLIN	N° 2016-05-25	4, rue des Balcons Fleuris 66240 SAINT-ESTEVE	06 63 86 71 94
Charles LONG	N° 2016-09-10	14, rue du Cady 66240 SAINT-ESTEVE	04 68 92 36 05
Philippe LONG	N° 2016-09-11	2C, rue des Potiers 66240 SAINT-ESTEVE	06 10 70 20 16
RENAULT Laurent	N° 2017-10-26	Club Canin Força Réal Las Couloumine 66370 PEZILLA LA RIVIERE	06 49 89 90 76

